

	<b>L'ATI 79 – RECRUTE</b>	
	<b>Poste Délégué(e) MJPM</b>	
	<b>CDI – Temps complet</b>	
	Nb poste	1
	CDI	03/2024
	Service	MJPM

### 1.1. Descriptif du poste

---

Sous l'autorité du chef de service, et dans le cadre de la loi 2007-308 du 5 mars 2007, vous exercerez les mesures de protections civiles, juridiques et/ou sociales décidées par le juge des tutelles sur un secteur géographique déterminé incluant des déplacements professionnels.

### 1.2. Missions

---

Au sein du service MJPM, vous assurez les missions suivantes :

- Evaluer les situations matérielles, familiales et sociales d'un portefeuille de personnes protégées sur une zone géographique confiée,
- Effectuer des opérations administratives et techniques nécessaires à la préservation des intérêts des personnes protégées,
- Accompagner les majeurs en tenant compte de leurs besoins/attentes et de leurs potentiels tout en favorisant l'autonomie et la primauté d'autrui,
- Maintenir et développer des partenariats.

### 1.3. Conditions requises pour le poste

---

- Maitrise de l'outils informatique,
- Aisance rédactionnelle,
- Diplomatie et souplesse,
- Rigueur dans les missions administratives et juridiques,
- Sens de l'éthique au vu des situations rencontrées et de l'action « intrusive » du MJPM dans la vie des protégés.

### 1.4. Profil

---

Titulaire du CNC et/ou de formation minimum de Niveau II en droit ou possédant un diplôme de travailleur social (ASS, ES, CESF), vous possédez une expérience significative en environnement médico-social.

Un casier judiciaire vierge et un permis B en cours de validité sont exigés pour la fonction.

### 1.5. Rémunération

---

Application d'une rémunération conventionnelle au sens de la CCN66 du 15.03.66

Indice de référence : 434

Fourchette de rémunération : A partir de 25K€

### 1.6. Contact

---

ATI 79 - Service RH  
8 rue Alsace Lorraine  
CS 58835  
79028 NIORT Cedex  
Courriel : [c.gaston@ati79.asso.fr](mailto:c.gaston@ati79.asso.fr)